

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vais me livrer à cet exercice annuel qui consiste à vous rappeler la situation de la Ville au 31 décembre 2012. Il ne s'agit pas du budget comme j'ai pu le lire dans la presse aujourd'hui. Il s'agit bien du Compte administratif, c'est-à-dire en fait, le bilan de la Ville.

Je sais que c'est un exercice qui n'est pas totalement festif mais je vous invite néanmoins à être attentifs parce que ça nous évitera aux uns et aux autres des confusions. Cela évitera, notamment à l'Opposition, de se prévaloir de chiffres très inexacts.

Nous avons essayé d'être non seulement informatifs cette année mais plus encore que l'année précédente et non seulement informatifs mais j'allais dire pédagogiques, c'est-à-dire que nous expliquons des choses qui ne sont pas forcément très claires au premier abord.

Donc je vous prie de m'excuser par avance, comme chaque année, d'être un peu long et je vous remercie, par avance, de votre attention.

Comme vous le savez, ce Compte administratif se situe cette année dans des conditions un peu plus difficiles encore que celles de l'année dernière, puisque vous connaissez l'existence de la crise, vous connaissez les conditions financières que sont les nôtres. Il est bien évident que l'ensemble a eu des répercussions sur l'exercice 2012, aussi bien au niveau des recettes que des dépenses.

Néanmoins, grâce à une gestion prudente et sérieuse, nous continuons d'afficher une solidité financière saine que vous pourrez constater. Cela nous permet, tout en restant prudents, de poursuivre nos efforts en faveur du développement des équipements et des services publics à nos concitoyens.

Nous commençons par une diapositive qui présente les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à la somme globale de 532,3 M€. Six postes principaux que je vais essayer, assez rapidement, de commenter.

Les dépenses réelles de fonctionnement, vous pouvez le constater, ont progressé de 3,6 % entre le CA 2011 et le CA 2012. Cette évolution est la traduction des éléments exogènes supportés par la Ville mais aussi de l'augmentation de l'offre de service public proposée aux Lyonnais.

Dans le détail, la masse salariale a progressé de 2,2 % et de 2,3 % après retraitement d'un certain nombre de facteurs, tels que les dépenses de personnel de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, relatifs au mois de janvier 2011 : 400 000 euros, la création du budget annexe des Halles Paul Bocuse au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 260 000 euros et l'avance faite à l'Orchestre National de Lyon sur son budget 2013 : 300 000 euros.

En ce qui concerne cette masse salariale, les principaux facteurs d'évolution sont la progression des effectifs. En moyenne annuelle, la Ville a compté 32,7 équivalents temps plein de plus en 2012. Les créations de postes intervenues sur l'exercice ont principalement concerné la Direction de l'Education avec 39 postes supplémentaires, dont 7 pour le Groupe Germaine Tillion, 32 avec les ouvertures de classes décidées par l'Education Nationale et la hausse de fréquentation dans la restauration scolaire. 25 postes ont été créés pour la Direction de l'Enfance, principalement en lien avec l'ouverture de la crèche Simone de Beauvoir. Enfin, 5 postes ont été créés pour la Direction des Sports dont 4 pour la seule ouverture de la Halle d'athlétisme Stéphane Diagana.

Vous constaterez sur la diapositive qui vous est présentée, que nous avons dû avoir recours au personnel occasionnel et saisonnier ainsi qu'à des vacataires. L'exposition Robert Combas au MAC a notamment mobilisé une enveloppe de vacataires plus importante.

Globalement, les crédits affectés à la rémunération de ces agents non permanents, se sont élevés à 10,1 M€ en 2012, une évolution de 750 000 euros, soit 8 %.

Le deuxième poste, après la masse salariale, est celui des charges à caractère général qui enregistre une progression de 4,4 % portée à 5 % après retraitement des éléments suivants : la création du budget annexe des Halles Paul Bocuse au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; des régularisations exceptionnelles de

factures EDF pour la bibliothèque municipale : 230 000 euros ; l'avance faite à l'Orchestre National de Lyon sur son budget 2013 : 150 000 euros.

Plusieurs éléments sont à l'origine de cette forte évolution :

- les hausses successives du prix de l'électricité qui se sont traduites pour nous par une augmentation de 700 000 euros,
- la restauration scolaire pour laquelle les crédits de ce poste ont augmenté de près de 700 000 euros, du fait du renchérissement du coût du repas à hauteur de 6 % et de la hausse de fréquentation des restaurants à hauteur de 7,5 %,
- la très forte augmentation des crédits consacrés aux opérations de maintenance et réparation du patrimoine communal, notamment liées aux dégâts causés par la période de gel de février 2012,
- la prise à bail du pôle Saint Rambert avec un loyer de 450 000 euros,
- ou encore, l'évolution de 400 000 euros du poste d'assurances, ce poste a notamment augmenté du fait de nouvelles activités et équipements de la ville tels que la Halle d'athlétisme de la Duchère ou les expositions Soulages et Combas.

Le troisième poste concerne les subventions aux personnes de droit privé qui, elles aussi, enregistrent une progression de 5,3 % après retraitement de la subvention versée à l'Opéra dont 600 000 euros avaient été basculés en investissement en 2011 et 200 000 euros en 2012.

Pour mémoire, je vous rappelle la règle de la Ville, depuis plusieurs années, les subventions aux personnes de droit privé sont figées, en tout cas celles qui ne sont pas liées à des engagements contractuels de progression pluriannuelle.

En conséquence, les facteurs essentiels de progression des subventions aux personnes de droit privé sont : l'application de l'évolution contractuelle (par exemple : 3 % pour les crèches ou 2 % pour les centres sociaux) et aux changements de périmètre (par exemple : l'ouverture de places en crèches ou en MJC).

Ainsi, la progression de 5,3 % des subventions aux personnes de droit privé dont je viens de vous parler s'explique surtout en 2012 par les postes suivants : subventions aux crèches qui ont évolué de 1,2 M€ du fait de la création de nouvelles places en 2012 (596 000 euros), de la prise en compte en année pleine des places ouvertes dans le courant de l'année 2011 et enfin, de la revalorisation contractuelle de 3 % des subventions antérieurement versées, ce qui représente une somme supérieure à 600 000 euros.

Les subventions aux MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance ont une progression conventionnelle de 2 % et puis des changements de périmètres de leurs activités qui ont engendré une augmentation de 500.000 €, de ces subventions : 207.000 € au titre de la revalorisation contractuelle de 2 %, le solde pour les changements de périmètre.

Quatrième poste de ce tableau, il a trait aux subventions aux organismes publics qui ont augmenté de près de 18 %.

Cette évolution importante est principalement le fait de l'augmentation de 2,2 millions d'euros de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour atteindre une somme totale de 13,6 millions d'euros. Cette subvention est peu à peu montée en charge depuis 2009 et la mise en œuvre progressive du transfert du personnel du CCAS de la Ville vers celui-ci et des conventions de prestations de services et groupements d'achat conclus entre les deux structures. Avec 13,6 millions d'euros, la subvention d'équilibre versée au CCAS a désormais atteint le niveau structurel qui lui permet d'absorber à la fois l'intégralité des frais directs qui sont les siens, et notamment les frais de personnel, mais aussi les frais qui lui sont refacturés par la Ville.

Le cinquième point a trait aux frais financiers. Vous constaterez que ces frais financiers sont en recul de près de 8 %. La Ville a bénéficié, d'une part, de la baisse des taux de ces deux années, consécutive au fort désendettement en 2010 et 2011.

Rappelons en effet que l'encours de dette au 31 décembre 2011 affichait un repli de plus de 90 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, soit un cinquième de son volume.

On a noté également une diminution de près de 62 % des intérêts liés à la gestion de trésorerie. Cette diminution est le résultat, là aussi, de la baisse des taux mais aussi d'un recours accru au programme des billets de trésorerie. Je vous rappelle que les billets de trésorerie sont des outils désintermédiés qui permettent à la Ville d'accéder directement sur les marchés, et donc à des financements à court terme avec des marges de l'ordre d'un point de base en moyenne en 2012 à comparer aux marges bancaires moyennes obtenues sur les lignes de trésorerie, soit 250 points de base pour la même période.

Avec un encours moyen aujourd'hui de 24,6 millions d'euros de billets de trésorerie en 2012, contre 6,4 en 2011, la Ville a ainsi réalisé une économie de plus de 560.000 € sur sa gestion de trésorerie par rapport à celle qui aurait été la nôtre si nous étions restés dans l'utilisation des lignes de trésorerie classiques.

Dernier point du tableau qui a trait aux dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit des autres charges qui correspondent notamment aux participations obligatoires, aux dotations des mairies d'arrondissement, au virement d'équilibre, au budget des Célestins et aux charges exceptionnelles. Elles progressent de 3 millions d'euros, soit près de 8 %, et s'établissent à 37,7 millions d'euros.

Cette évolution est le fait essentiellement, d'une part, du versement pour la première fois en 2012 du fameux fond national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, le FPIC, pour 650.000 € et d'autre part, de l'augmentation des charges exceptionnelles consécutives, notamment au règlement de contentieux pour lequel la Ville s'attache à constituer les provisions adaptées.

Il s'agit sur le tableau suivant d'examiner la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par mission. Le graphique présente celles-ci par grande mission de la Ville. On peut constater que la répartition est stable par rapport à l'exercice antérieur. Nous noterons principalement que la mission Culture et Patrimoine représente, avec des dépenses s'élevant à 110 millions d'euros, 21 % des dépenses de la section. Par ailleurs, près du quart des crédits de la Ville sont consacrés à l'Enfance avec 43 millions d'euros, et 87 millions d'euros pour l'Education.

Après avoir examiné les dépenses réelles de fonctionnement, nous allons à présent examiner les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent, comme vous pouvez le voir sur le tableau qui vient de s'afficher, à 624,5 millions d'euros.

Les recettes réelles de la section de fonctionnement, hors produits des cessions, enregistrent une évolution de 0,7 % en 2012, qui contraste avec la progression dynamique que nous avons pu constater en 2011, c'est-à-dire 4,2 %.

Avant de voir dans le détail les fiscalités directes et indirectes, nous allons commencer par l'examen des autres postes. Nous verrons après les produits fiscaux et dans l'immédiat, nous allons nous pencher sur les dotations de l'Etat.

Vous noterez que les dotations de l'Etat ont diminué de 2,1 %. La Ville de Lyon ressent en effet toujours les conséquences du gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales qui se traduisent, en ce qui la concerne, par une diminution de 2,5 millions d'euros de ses recettes.

L'essentiel de cette diminution découle de l'évolution négative de la fraction « garantie » de la dotation forfaitaire qui a accusé un recul de 5,67 % contre seulement 4,67 % l'an dernier. Les recettes propres progressent, en ce qui les concerne, de 2,2 %. Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et les recettes de loyers. Une fois retraités de la création du budget annuel des Halles de Lyon Paul Bocuse au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les produits des services et du domaine progressent de 3,3 % grâce au dynamisme des recettes de restauration scolaire, mais également au succès des expositions organisées par le Musée des Beaux Arts avec Soulage, et le Musée d'Art Contemporain avec Combas.

En revanche, les autres produits de gestion courante, et notamment les revenus des immeubles, diminuent, comme par exemple le loyer de la Halle Tony Garnier dont la partie variable indexée sur le chiffre d'affaires a baissé. Les autres recettes ont baissé quant à elles de 2,6 %.

Ce poste correspond essentiellement aux subventions notamment de l'Etat et de la CAF et aux produits financiers. Le poste est en recul car la Ville avait obtenu en 2011 une somme

exceptionnelle de près de 1,6 million d'euros dans le cadre d'un contentieux qui l'opposait à l'Etat. Je vous rappelle que l'Etat avait été condamné à compenser le transfert de charges induit par la prise en charge par la Ville de l'encaissement des amendes forfaitaires dressées par les agents de police municipale.

Examinons à présent les premiers postes qui sont notamment la fiscalité directe en 2012.

Cette fiscalité directe a augmenté de 3,2 %, les taux sont restés stables naturellement, comme s'y était engagé M. le Maire en début de mandat.

L'augmentation du produit de la fiscalité directe locale est donc imputable à l'évolution des bases engendrée d'une part, par l'application du coefficient de majoration forfaitaire de 1,8 %, d'autre part par l'évolution physique des bases : 1,42 % pour la taxe d'habitation et 1,36 % pour la taxe foncière sur le bâti. L'évolution physique des bases a été un peu moins favorable en 2012 qu'elle ne l'avait été en 2011. Nous avons souhaité, toujours dans ce but pédagogique et informatif dont je parlais tout à l'heure, disséquer les éléments relatifs à la fiscalité directe locale, donc la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti, en présentant un zoom en sept graphiques que je commenterai brièvement.

Ces diapositives ont donc pour vocation d'éclairer l'évolution des grandes composantes du produit des impôts dits « ménages » qui représente, je vous le rappelle, 48 % des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le produit des impôts dits « ménages » est le résultat du produit des bases locatives brutes représentant la valeur du produit locatif des logements défalquée des abattements décidés par la Ville, et également par les taux votés par notre collectivité.

En ce qui concerne les taux, Lyon les a fait progresser en 2009, je vous le rappelle, de 5,5 % pour la taxe d'habitation et de 6,58 % pour la taxe foncière. Mais la Ville continue à se situer parmi les grandes collectivités ayant les taux les moins élevés puisqu'elle est au troisième rang pour la taxe d'habitation, ainsi qu'en atteste le tableau qui vous est présenté des villes comparables. Et sur la diapositive suivante, vous pourrez constater que si elle était au troisième rang pour la taxe d'habitation, elle est au premier rang pour la taxe foncière.

En ce qui concerne les bases brutes de la taxe d'habitation, celles de la Ville sont dynamiques puisque sur la période 2008-2012, elles ont connu la deuxième plus forte progression moyenne du panel des grandes collectivités recensées, ainsi qu'en atteste le tableau devant vous. Il en va de même des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties puisque la Ville de Lyon se place là encore, suivant le graphique présenté, parmi les grandes collectivités enregistrant le plus fort dynamisme. Cette information est intéressante à plus d'un titre, en effet elle assure le dynamisme du produit de fiscalité encaissé par la Ville et traduit de surcroît l'attractivité de la Ville de Lyon où, manifestement, il fait bon investir et construire.

Enfin, et j'insisterai particulièrement sur ce dernier point, les constructions nouvelles qui contribuent fortement à l'évolution physique des bases ne pèsent pas sur les contribuables lyonnais, c'est le nombre de contribuables qui augmente et non la charge supplémentaire pour chacun d'eux. Je le rappelle pour certains de nos collègues qui avaient tendance à dire l'inverse.

Nous avons également établi un tableau relatif aux abattements. La Ville de Lyon est une ville particulièrement généreuse avec ses habitants en ce qui concerne les abattements pratiqués. Ce tableau représente les abattements réglementaires sur la colonne de gauche, et ceux pratiqués par la Ville de Lyon sur la colonne de droite.

Vous pourrez le constater, la Ville applique tout à la fois l'abattement général à la base au niveau forfaitaire, lequel présente un taux supérieur au niveau réglementaire actuel, les abattements pour charges de famille fixés à leurs niveaux maximums autorisés et enfin, le nouvel abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides. Il y a lieu de noter que parmi les villes de plus de 210.000 habitants, Lyon est la seule ville qui cumule toutes les dispositions favorables pour les citoyens en matière d'abattement.

Pour conclure sur la fiscalité directe locale, il résulte de la combinaison des éléments présentés que le produit de fiscalité directe a progressé de 56 M€, entre les exercices 2008 et 2012. Significative pour la Ville, cette évolution s'avère néanmoins plus modérée pour le contribuable lyonnais. Je vous demanderai d'être attentifs aux chiffres qui suivent, car ils sont importants.

En retenant pour hypothèse une valeur locative du logement égale à la valeur locative moyenne de l'année d'imposition, un ménage type comptant deux personnes à charges, a acquitté une taxe d'habitation de 370 € en 2008 et de 414 € en 2012. Cela représente donc une progression de 45 € sur cinq ans et une évolution moyenne de 9 € par an. Propriétaire, ce même ménage type aurait simultanément constaté une augmentation de 53 € de la taxe foncière. Ainsi, il aurait assumé une évolution de 97 € sur la période et non pas de 570 € comme l'a dit un de nos amis de l'Opposition, lors d'un débat autour du vote du Budget Primitif 2013, soit donc une moyenne de 24 € par an, taxe d'habitation et taxe foncière comprises. Je vous demande de bien noter ces chiffres.

Je préciserai que, sans augmentation des taux, la cotisation du même ménage type aurait progressé de 64 € sur la période, soit en moyenne 16 € par an, tout compris. Le graphique présenté montre ainsi que Lyon est la collectivité dont la cotisation, au titre de la taxe d'habitation, est la moins chère, dès lors que le foyer compte une ou deux personnes à charge.

Vous constaterez, en ce qui concerne la cotisation de la taxe foncière, à la lecture de ce tableau, que Lyon est également parmi les moins chères concernant le foncier bâti.

Nous avons, de façon très détaillée, examiné la fiscalité directe, examinons à présent la fiscalité indirecte. Peut-être pourrions-nous revenir au tableau initial pour faire apparaître les recettes réelles de fonctionnement.

Abordons donc la fiscalité indirecte qui régresse de 2 %. Porté en 2011 par le dynamisme des taxes additionnelles aux droits de mutation, ce poste est marqué en 2012 par le repli de cette recette. Elle s'est élevée en 2012 à 29,1 M€, alors qu'elle avait été de 31,3 M€ en 2011, soit une diminution de 7,1 %, en dépit de l'impact favorable et très fort de la réforme de la taxe sur les plus-values en début d'année 2012.

Ainsi que nous pouvions le craindre et malgré les résultats pourtant honorables constatés sur le marché immobilier lyonnais, la tendance dynamique observée ces dernières années sur les droits de mutation, a une forte tendance à s'inverser.

Les droits de stationnement, quant à eux, ont progressé de 0,6 M€. Ils s'élèvent aujourd'hui à 12,1 M€, contre 11,5 M€ au CA 2011. Les zones de stationnement payant ont progressé sur les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements, puisque 1.153 places payantes ont été aménagées.

Il convient à présent d'aborder l'épargne et tout d'abord la détermination des ratios d'épargne. Les recettes de gestion retraitées progressent, suivant le tableau qui vous est présenté, dans leur ensemble, de 1,3 % sur l'exercice, contre 4,1 % en 2011. Les dépenses de gestion retraitées progressent pour leur part de 3,7 % sur l'exercice, contre 2,7 % en 2011.

Il résulte de ces évolutions contrastées, un repli de l'épargne de gestion, qui diminue de 9,7 % et s'établit à 102,1 M€ au CA 2012. Le résultat financier, solde entre les produits et les charges, lié à la gestion de la dette et de la trésorerie sur l'année s'améliore en 2012 à hauteur de 7 %, ce qui permet de dégager une épargne brute confortable de 93,7 M€, en repli toutefois de 10 M€ par rapport à l'exercice 2011.

Examinons à présent l'évolution de l'épargne brute : malgré un recul sensible, l'épargne brute se maintient, comme vous pouvez le constater sur ce tableau, à un niveau élevé, identique à celui de 2010 et bien supérieur à ce qu'il était à la même échéance sur le précédent mandat.

Pour mémoire, en 2006 l'épargne brute s'élevait à 63 M€. Notre taux d'épargne brute, rapport entre l'épargne brute de la Ville et ses recettes réelles de fonctionnement, s'élève en conséquence à 15 % en 2012, quand -et cela je vous demande de le noter aussi- le seuil limite d'une collectivité locale est fixé à 7 à 8 %, la zone orange entre 7 à 10 % et la zone verte au delà de 10 %. Nous sommes donc bien meilleurs que la zone verte dont je vous parlais.

L'épargne brute de notre collectivité, à la faveur en particulier des droits de mutation restant élevés, des frais financiers réduits, des efforts de gestions maintenues et importantes, est ainsi restée tendanciellement supérieure sur ce mandat à ce qu'elle était dans le mandat précédent.

Cette épargne brute importante nous a permis jusqu'en 2011, là aussi c'est un élément important qui n'est pas toujours compris, d'autofinancer l'intégralité de nos dépenses d'équipement et même d'engager un mouvement de désendettement nous autorisant dès lors, à aborder sereinement une fin de mandat naturellement plus dynamique en termes de dépenses.

L'épargne brute dégagée en 2012 nous permet d'autofinancer cette année encore, près de 75 % de nos dépenses d'équipement et 96 % de nos dépenses, si on y ajoute nos recettes propres d'investissement.

Penchons-nous à présent sur les dépenses d'équipement de l'exercice. Elles se sont élevées, ainsi que cela apparaît sur le tableau, à 128,2 M€, dont 90 M€ de travaux, 17 M€ d'acquisitions et 15 M€ de subventions d'équipement. Elles progressent ainsi, entre 2011 et 2012, de 30 M€, ce qui confirme la montée en puissance et la pleine réalisation du Plan d'Équipement sur lequel nous nous sommes engagés. Le taux de consommation des crédits inscrits au Budget Primitif était de 90 % en 2011 ; il atteint 97 % en 2012, à comparer aux taux observés en moyenne pour la plupart des communes comparables, de 70 % à 80 %.

Ces dépenses d'équipement représentent, et c'est un chiffre que je vous demande de noter, un investissement de 263 € par habitant, soit un ratio bien supérieur à celui observé par les communes de la même strate de population, qui s'élève à environ 195 € par habitant.

Je vais à présent vous décrire la répartition des crédits d'investissement par grandes missions de la collectivité. Cette répartition a évolué par rapport à l'an dernier.

C'est ainsi que la Mission Education connaît une forte progression : les dépenses d'équipement qui lui sont consacrées passent de 13 M€ en 2011, à 35 M€ en 2012. De même, les crédits de la Mission Solidarité ont connu une forte évolution de 114 %, pour atteindre 13,7 M€ en 2012.

Je vais rapidement vous faire l'inventaire, non pas à la Prévert, mais l'inventaire des principales dépenses d'équipement par mission : elles s'affichent sur l'écran, mais je vais rapidement vous les citer.

En ce qui concerne la Mission de l'Éducation, les principales opérations conduites concernent la réhabilitation-extension du groupe scolaire Alix, la construction du groupe scolaire Victorien Sardou, l'extension du groupe scolaire Combe Blanche, la construction du groupe scolaire Marie Bordas, la réhabilitation et l'aménagement du groupe scolaire Veyet, la réhabilitation du groupe scolaire Hepburn, l'acquisition et la pose de tableaux blancs interactifs dans des groupes scolaires, et puis des travaux sur les restaurants scolaires ont été menés dans plusieurs établissements.

En ce qui concerne la Mission Solidarité, les crédits ont été consacrés principalement aux travaux sur l'espace Montchat, aux subventions versées pour un montant de plus de 5 M€, en vue de l'extension ou de la rénovation d'établissements d'accueil des personnes âgées.

Pour la Mission Culture et Patrimoine, les principaux investissements ont été le versement d'une subvention d'équipement à l'Opéra de Lyon, les travaux de réparation sur le site de la Basilique de Fourvière, la construction de la bibliothèque du 3<sup>e</sup> Est, l'acquisition de documents pour le Fonds documentaire des bibliothèques, les travaux de restauration de la fontaine des Jacobins, les travaux de renouvellement de l'exposition permanente du CHRD ou encore l'acquisition de l'horloge Charvet.

Pour la Mission Sport, la construction de la Halle d'Athlétisme de la Duchère, la réalisation de travaux sur le bassin Nord et le lancement des études de la tranche 2 du Centre Nautique du Rhône, la rénovation du terrain de foot à onze et des abords du stade Marc-Vivien Foé, la rénovation d'un terrain de foot du stade de la Sarra et le versement d'une subvention d'équipement pour la rénovation du stade des Chartreux.

En ce qui concerne la Mission Espaces publics, principalement, l'aménagement des Rives de Saône, les aménagements de la rue Garibaldi, le remplacement des points lumineux les plus âgés, des lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure et la rénovation des installations d'éclairage, ou encore la revalorisation ou rénovation des différents espaces, tel que le square Béguin, l'espace Madeleine Caille ou la place Morel.

Enfin, pour la Petite Enfance, les travaux d'aménagement de l'équipement d'accueil du jeune enfant, la Buire, les travaux sur la crèche, le RAM et le CLSH Casimir Périer et encore le versement de la subvention d'équipement au Centre social de Saint-Rambert.

Je n'ai naturellement décrit que les principaux équipements.

**M. LE MAIRE** : C'est dommage !

**M. BRUMM Richard**, Adjoint : Vous voulez que j'en dise d'autres, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE** : Non, non !

**M. BRUMM Richard** : Vous m'en faites grâce ?

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant et nous en aurons bientôt terminé, procéder à l'examen des recettes d'investissement de la Ville. Je vous rassure, encore quelques minutes et vous serez libres, libres de tenter de critiquer !

Donc, procédons à cet examen : il s'agit du FCTVA, pour 9,6 M€, des subventions d'équipement pour 13,6 M€, des produits de cession pour 5,8 M€ et puis des recettes diverses pour 0,9 M€.

Le léger repli constaté pour ces recettes d'investissement résulte de la forte diminution du produit des cessions, c'est-à-dire moins 4,2 M€ qui neutralisent les facteurs de hausse, qui sont les augmentations du FCTVA et des subventions d'investissement reçues corrélées à la réalisation du Plan d'Equipement.

Les produits de cession ont été pour l'essentiel, alimentés par la vente d'une part, d'un terrain situé à l'angle de la rue Garibaldi et du cours Berthelot pour 4,5 M€ et d'autre part, de deux immeubles rue Etienne Richerand, pour 1,3 M€.

La Ville a, en outre, bénéficié de subventions pour divers équipements :

- pour le parc Sergent Blandan, 3 M€ du Grand Lyon,
- pour la Halle d'athlétisme de la Duchère, 6,9 M€ de divers financeurs (Région, Grand Lyon, Département CNDS),
- acquisition de tableaux blancs interactifs, 1,3 M€ de la Caisse des Ecoles,
- et pour les crèches, 1 M€ de la CAF.

Il faut, avant d'en terminer, se pencher sur l'intéressant dossier que constitue la dette avec son évolution.

Vous verrez que face à la forte montée en puissance de la réalisation du plan d'équipement dont je vous rappelle, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il a progressé de 30 M€ entre 2011 et 2012, la ville ne s'est que très légèrement ré-endettée en 2012. L'encours de dette est passé de 341 M€ au 31 décembre 2011 à 347 M€ au 31 décembre 2012, soit une progression de seulement 6 M€.

Cet encours, c'est là encore un chiffre important, représente un endettement par lyonnais, de 711 euros. L'année dernière, le chiffre était encore meilleur, puisqu'il était de 695 euros à la fin de l'année 2011. En comparaison, parce qu'il faut toujours comparer avec ce qui est comparable, pour les autres collectivités locales, le ratio moyen s'élève à 1 200 euros par habitant pour les communes de la même strate de population, à comparer à nos 711 euros par lyonnais, et à plus de 1 000 euros par habitant pour l'ensemble des communes.

Pour bien comprendre ces chiffres, il faut examiner à présent la gestion active de la dette et de la trésorerie.

Vous n'aurez pas manqué de constater que le rapport du Maire qui accompagne le Compte administratif 2012 a été enrichi dans sa partie dédiée à l'analyse de la gestion active et de la trésorerie. Nous avons souhaité, en effet, répondre à la préconisation de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales dite Charte Gissler, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, par laquelle les élus se sont engagés à développer à la fois la transparence des décisions relatives à la politique d'emprunt et à la gestion de la dette et l'information financière sur les produits structurés.

Cette charte requiert notamment qu'une communication sur la stratégie de la dette soit opérée à travers un rapport. Notre choix a été d'intégrer cette communication dans le rapport déjà très fourni que nous réalisons habituellement à l'appui du Compte administratif.

Vous regarderez quelle est la structure de l'encours de dette de la ville. Vous pourrez constater que cet encours de dette est à la fois raisonnablement diversifié avec un pool bancaire qui comprend 13 établissements prêteurs différents. La ville, en effet, est restée vigilante pour conserver un nombre de prêteurs important ainsi qu'une répartition équilibrée entre eux.

Vous constaterez que cet encours de dette est équilibré dans sa répartition entre prêts à taux fixes et prêts à taux variables. S'il est en effet indispensable de compter dans son encours, des prêts à taux fixes, gage d'une bonne visibilité de ces prêts financiers, il est tout à fait aussi indispensable de disposer de prêts à taux variables pour profiter des fluctuations à la baisse des marchés financiers.

Rappelons que pour limiter les risques encourus en cas, à l'inverse, des hausses des taux courts, la ville protège une partie de son encours sur les taux variables grâce à l'achat de taux plafonds dits « CAP ».

Et puis encore, vous constaterez que l'encours de dette de la ville est largement diversifié dans la nature des index et des produits retenus, même s'il s'agit principalement de produits simples dans leur structure.

Tous les prêts de la ville, sauf un, relèvent de la catégorie A-1 dans la grille Gissler, soit la catégorie considérée comme la moins risquée de toutes.

L'année 2012 a même été l'occasion de recourir pour la première fois à un placement privé, lequel nous a permis d'accéder à des conditions de taux très favorables, soit un taux fixe actuariel de 3,15 % sur 15 ans, contre 3,95 % proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur la même durée.

J'en aurai presque terminé lorsque je vous aurai dit quelques mots sur l'évolution de la capacité de désendettement de la Ville de Lyon.

Vous constaterez que la très légère remontée de l'encours de dette après deux années de désendettement, combinée au recul de l'épargne brute conduit à un léger rallongement de la capacité de désendettement qui reste néanmoins sous le seuil des 4 ans et s'établit à 3,7 ans contre 3,3 années en 2011.

J'en aurai terminé et brièvement je conclurai, puisqu'il faut toujours une conclusion.

Nous pouvons dire avec assurance que l'année 2012 a affiché un léger recul de nos fondamentaux liés principalement aux deux facteurs que sont les éléments exogènes que nous subissons comme l'ensemble des collectivités locales et notamment la plupart des grandes villes et l'ouverture progressive des équipements nouveaux ou rénovés qui sont naturellement dans l'intérêt des Lyonnais comme nous nous y étions engagés.

Nous restons toutefois sur une situation financière remarquablement saine, plus satisfaisante encore que ce qu'elle était à la même échéance sous le mandat précédent.

Pour conclure définitivement, je dirais que si nous ne considérons pas notre bonne situation financière comme une fin en soi, au moins la considérons-nous comme une preuve du sérieux de notre gestion, mais aussi comme un moyen, celui qui nous permet de conserver des capacités à agir y compris dans un contexte de crise en faveur de certaines politiques publiques auxquelles nous sommes attachées, en faveur également de l'activité et de l'attractivité de l'ensemble de notre territoire.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de votre attention.

**M. GEOURJON Christophe :** Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques remarques, donc, sur ce Compte administratif 2012, qui est le dernier de cette mandature. C'est donc l'occasion, Monsieur le Maire, de faire le bilan de vos 12 années de gestion municipale.

Oui, Monsieur l'Adjoint aux Finances, les équilibres financiers de la Ville de Lyon sont globalement bons. Est-ce là le miracle lyonnais ?

**M. LE MAIRE :** Oui !

**M. GEOURJON Christophe :** Non Monsieur le Maire, désolé. A mon sens, c'est l'illustration du miracle lyonnais. Et je dois avouer que M. Brumm est très doué dans ces présentations, à tel point qu'il m'a fait douté des chiffres que je vais énoncer tout à l'heure, et je suis retourné, pendant son intervention, sur le site de Bercy, pour vérifier les données que j'avais et qui sont effectivement exactes.

Donc, j'invite tous les Lyonnais à aller sur le site de Bercy où on peut faire des comparaisons objectives sur les finances des villes, et donc la Ville de Lyon en particulier.

En effet, cette situation est d'abord le fait d'une augmentation importante, voire vertigineuse de la pression fiscale que vous faites supporter aux Lyonnais. Ainsi entre 2001 et 2012, nous avons subi une augmentation de 50 % de nos impôts municipaux dû à une augmentation des taux, mais des bases effectivement.

En 2011, le montant de l'impôt direct levé par la Ville de Lyon était de 201,6 millions d'euros, en 2012, il est de 300,3 millions d'euros. Concrètement et en tenant compte de l'évolution de la population, un Lyonnais versait en moyenne 444 euros d'impôts à la Ville de Lyon en 2001 à comparer aux 622 euros qu'il doit payer aujourd'hui. Cette hausse n'est pas un mirage, elle est bien concrète, et je vous invite, encore une fois, à aller sur le site de Bercy pour vérifier.

Vous nous présentez toujours une comparaison avantageuse des taux d'imposition, mais ce qui compte, c'est ce qui est finalement payé par chaque habitant. A cause de votre gestion et de vos choix, les Lyonnais ont ainsi le privilège d'être parmi les habitants d'une commune appartenant à une Communauté urbaine les plus taxés de France (3<sup>e</sup> sur 16 vis-à-vis de la taxe d'habitation, seuls Bordeaux et Nice font pire, et 4<sup>e</sup> vis-à-vis de la taxe foncière où Nantes est devant Lyon). Faire de la politique, c'est être honnête, y compris intellectuellement, et donc accepter de reconnaître les faits que je viens de vous présenter.

Avec cette fiscalité élevée, avoir de bons équilibres financiers, ce n'est pas une prouesse, c'est normal.

Dans le même temps, vous transférez à d'autres des dépenses qui devraient être dans notre budget. Quelques exemples : des transferts vers le privé en perdant le contrôle des opérations. Un exemple dont on a déjà longuement parlé dans cette enceinte et qui concerne le patrimoine de chaque Lyonnais : l'Hôtel Dieu. Au départ, vous promettiez que le projet Hôtel Dieu confié à des entreprises privées serait d'intérêt général et ne coûterait rien aux Lyonnais. Alors que les travaux n'ont pas encore commencé, nous avons déjà appris que le projet finalement serait pour partie privatif, puisqu'il accueillerait des logements très haut de gamme, voire des logements de luxe. En parallèle, vous avez obtenu, selon la presse, une aide de près de 20 M€ du Ministère de la Culture. Monsieur le Maire, l'argent de l'Etat c'est aussi les impôts des Lyonnais !

Vous sollicitez également le Grand Lyon en marge ou en limite de ses compétences : le festival Lumière, la Biennale de la Danse dont le Grand Lyon n'a pas la compétence mais plutôt la Ville de Lyon, et avec également une participation financière très importante au niveau du parc Blandan. Mais, Monsieur le Maire, l'argent du Grand Lyon, c'est aussi les impôts des Lyonnais !

Ceci explique pour partie, le niveau des investissements qui est en dessous des autres villes de la même « strate ». Je viens de vérifier, Monsieur Brumm, la moyenne de la Ville de Lyon est effectivement de 210 euros par habitant, la moyenne des villes de la même strate, selon Bercy est à 304 euros.

Avec ces transferts de charge, avoir de bons équilibres financiers, ce n'est pas une prouesse, c'est normal.

Revenons sur le poste dépenses de ce Compte administratif. Que constatons-nous ? Une dérive des charges à caractère général, vous en avez parlé : 4 % d'augmentation, soit plus de deux fois l'inflation en 2012 !

Au niveau des associations, une augmentation constante des dépenses, + 6 %, malgré l'affichage d'une politique du conventionnement !

Monsieur le Maire, à la lecture de ce Compte administratif, je formulerai un regret : votre manque de courage réformateur pour la Ville de Lyon.

En effet, sans un changement en profondeur de notre organisation, sans une optimisation de nos ressources, y compris ressources humaines, nous ne pourrions pas, demain, offrir aux Lyonnais pour un coût raisonnable, une meilleure qualité de service, une meilleure qualité de vie.

Ceci est particulièrement important, puisque dans les prochains mois, nous aurons besoin de trouver des budgets importants pour la mise en place, ne serait-ce que de la réforme des rythmes scolaires.

Oui, Monsieur le Maire, au-delà de nos engagements partisans, il est possible de trouver un large soutien autour d'une nouvelle organisation territoriale. Vous-même et Michel Mercier l'avez

bien montré pour l'acte I de la création de la Métropole. Il convient d'aller maintenant beaucoup plus loin en traçant dans le cadre des élections municipales et métropolitaines de 2014, une vision à 10 ans de la gouvernance de nos territoires.

Nous devons profiter de la mise en place de la Métropole pour mutualiser ou fusionner certains services. Pour que ce qui peut être mieux géré dans la proximité le soit, en transférant l'ensemble des dossiers de proximité aux Mairies d'arrondissement (propreté, petite enfance, sport, association...). Nous devons dans le même temps, ouvrir le débat sur la gouvernance de cette même Métropole. Une Métropole c'est bien, mais ce que nous voulons à l'UDI, c'est une Métropole plus efficace que le Grand Lyon, c'est une Métropole plus démocratique que le Grand Lyon. Il faut oser reconnaître que la mise en place de la Métropole de Lyon va profondément impacter nos communes, cette évolution est nécessaire et souhaitable.

En conclusion, parce que nous refusons de donner quitus à une gestion qui, de toute évidence, repose pour partie sur des apparences habilement présentées plus que sur une réalité tangible, nous voterons contre ce Compte administratif.

Je vous remercie.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Merci Monsieur le Maire. Ce Compte administratif est le dernier de votre mandat, il sonne l'heure du bilan !

Une nouvelle fois, vous nous répétez le même discours : tout va bien, la Ville est bien gérée et M. Brumm nous démontre, avec verve, l'excellence de votre gestion avec cette année un niveau d'investissement important.

Mais quoique vous puissiez dire, et quelle que soit la manière dont vous présentez les chiffres, votre gestion n'est pas si parfaite. Elle a ses points faibles et les équilibres financiers de la Ville sont incertains. Dans ce Compte administratif, on décèle des signaux alarmants.

En fonctionnement, les dépenses progressent de 3,7 %, les recettes augmentent, elles, de 1,3 % au CA 2012. Nous avons là très clairement ce que l'on appelle un « effet ciseau ». Nous l'avons déjà connu par le passé mais de conjoncturelles, ces évolutions contradictoires entre recettes et dépenses, risquent de devenir structurelles au fil des ans. En cause : des perspectives d'évolution particulièrement préoccupantes de certaines recettes mais aussi le résultat de vos choix politiques, le résultat de votre propre gestion.

En effet, plus en détail, en fonctionnement, on note les tendances suivantes :

1) Un tassement des recettes : la Ville a pleinement profité, ces dernières années, de la cagnotte des droits de mutation. Ils ont atteint un pic en 2011, mais cette recette amorce une pente décroissante et l'année 2013 s'annonce, vous l'avez reconnu, en tout cas morose en raison de la baisse des transactions dans l'immobilier, avec des recettes en chute libre.

Même scénario pour les dotations de l'Etat : - 2,33 M€ en 2012 de perte de recettes. Leur diminution semble assurée pour les prochaines années.

Autre tassement des recettes : le poids budgétaire croissant de la péréquation qui va monter en puissance dans les prochaines années. En 2016, comme vous l'avez-vous-même dit, cette somme devrait avoisiner 4,4 M€, ce qui n'est pas une « paille » !

2) La fiscalité qui pèse sur les ménages est de plus en plus lourde : le produit total des trois taxes qui pèsent sur les ménages augmente en passant de 291 M€ en 2011 à 300 M€ en 2012, soit + 3,2 %, soit 9,3 M€ de plus de recettes de fiscalité directe.

La fiscalité communale qui pèse sur les Lyonnais n'a cessé d'augmenter, pas uniquement du fait de l'évolution des bases et de la revalorisation forfaitaire annuelle décidée au niveau national. Rappelons que la hausse des taux en 2009 vous a permis d'augmenter de 10 % le produit fiscal entre 2008 et 2009 (soit 25 M€, ce qui n'est pas rien, de plus dans les caisses de la Ville). Combien de foyers peuvent-ils se prévaloir, sur notre territoire, d'une telle augmentation de leurs ressources ?

Les années suivantes, la Ville a pleinement bénéficié de cette évolution des taux dans le produit des impôts locaux qui est passé de 244 à 300 M€ entre 2008 et 2012. Vous auriez pu baisser la pression fiscale au rythme de l'accroissement de ses recettes de droits de mutation, mais vous vous êtes plutôt comporté comme Harpagon avec sa cassette. Vous vous êtes constitué un « bas de laine »,

un matelas dont le budget de la Ville avait d'autant moins besoin que l'emprunt était globalement peu cher à cette époque et que la Ville, et nous le reconnaissons bien volontiers, est peu endettée.

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 479 M€ en 2008 à 533 M€ en 2012. Bien sûr, on a parfaitement conscience que des facteurs externes ont pesé sur cette évolution, que la Ville a ouvert de nouveaux équipements et que des efforts de gestion sont faits. Mais de CA en CA, la tendance est préoccupante avec une rigidité accrue du fonctionnement. Rien qu'en 2012, les charges à caractère général progressent de 5 %. Ce Compte 2012 ne fait qu'aggraver en fonctionnement la pente de votre gestion.

Or, aujourd'hui, nous sommes à un tournant. En effet, la crise économique et financière, va rendre la construction et la recherche de l'équilibre budgétaire particulièrement difficiles. Pour les ménages et les entreprises, la crise est déjà un facteur de changement dans les habitudes et les façons de consommer. Ils font des arbitrages, ils font des choix, ils réallouent leurs budgets.

Pour les collectivités territoriales, le Président de la Cour des Comptes a fait remarquer que « *l'équilibre de leurs comptes n'est atteint qu'au prix d'un ajustement de leurs recettes au niveau des dépenses et donc par un alourdissement de la fiscalité locale* ». Ceci est conforme à ce qui se passe à la Ville de Lyon. Il préconise « *une évaluation systématique des dépenses et de leur efficacité* ». Nous pouvons légitimement nous demander quelles sont, à la Ville de Lyon, les économies qui ont été engagées ? Quelles nouvelles marges de manœuvres recherchez-vous ?

Face à un tassement de certaines ressources, faire évoluer le rythme des dépenses de fonctionnement en fonction du rythme des recettes, hors hausse d'impôt, implique de prendre de nouvelles initiatives pour dégager de nouvelles marges. C'est indispensable pour contrecarrer l'effet ciseau et maintenir l'autofinancement. Ce sera aussi un défi pour la prochaine équipe municipale. Plusieurs pistes sont possibles, j'en cite quelques unes :

- Faire des arbitrages budgétaires forts : comme la suppression de Cap Canal, leurre éducatif et dépense inutile. Je pense aussi au Musée Malartre, en piteux état. Il coûte 800 000 € et rapporte 100 000 € de recettes. Que comptez-vous en faire une bonne fois pour toute ?

- Se poser les bonnes questions : quelles sont les politiques prioritaires ? Nous, nous savons quelles sont nos politiques prioritaires : nous pensons que l'école doit être la priorité au niveau de la commune. Et vous ?

- Prioriser dans l'octroi des subventions qui reste trop marqué par une grande dispersion.

- Tendre vers une véritable gestion des ressources humaines. Le « plan Emeraude » dont on a parlé pendant plusieurs années ici-même à la Ville de Lyon, est enterré depuis bien longtemps. A quand un projet managérial à la hauteur des défis de la Ville ? Ce n'est pas qu'une question de masse salariale. On peut gagner en économie et en efficacité en agissant sur l'absentéisme qui touche 10 % de nos personnels. C'est pourtant un indicateur de tout premier plan sur la performance d'une collectivité et sur le climat social qui y règne.

- Innover plutôt que subir des augmentations dans les dépenses courantes, comme les fluides.

- Assurer enfin une gestion active et efficiente du patrimoine. Un schéma directeur immobilier, par exemple, serait un outil pour rationaliser cette gestion et ses coûts d'exploitation.

- Avancer dans la mutualisation des services supports.

- Dépasser l'affichage en matière d'investissement. Vous brandissez le montant de 128 M€ comme l'étendard de votre gestion. Il faut optimiser le coût des projets d'investissement, en diversifiant les outils de financement, mais également les modes de réalisation qui peuvent permettre d'agir sur les charges récurrentes de fonctionnement.

Sans recherche de marges de manœuvre supplémentaires, sans nouvelles innovations, sans nouveaux préceptes de gestion, d'un côté et avec une évolution moindre des recettes, des dépenses de fonctionnement qui continuent d'augmenter, d'un autre côté, seuls deux scénarios seront alors possibles :

- soit la réduction des investissements alors que les perspectives de croissance sont loin d'être bonnes et que Lyon n'est pas épargnée par le chômage : 40.000 demandeurs d'emploi à Lyon fin 2012, soit plus de 3.000 par rapport à fin 2011 ;

- soit, deuxième solution, augmenter encore la fiscalité. En pratique, cet effort fiscal supplémentaire pèsera d'abord et surtout sur les contribuables ne bénéficiant pas d'exonérations, en clair, les classes moyennes. Et il n'est pas aussi « indolore » que vous le pensez puisqu'aux taux d'imposition communaux s'ajoutent notamment les taux départementaux pour lesquels une augmentation a été votée récemment au Conseil Général. Notre Conseiller général, Jean-Jacques David, membre de notre Groupe, fait partie des Conseillers qui ont refusé cette augmentation, c'est tout à son honneur. Mais aux impôts locaux s'ajoute aussi la fiscalité nationale qui elle augmente fortement, vous le savez bien.

Devant une telle équation, avec vous, nous sommes déjà fixés. Vous avez laissé entendre vouloir augmenter les taux d'impôts communaux, si vous êtes réélu en 2014. Pour ceux qui en doutaient, maintenant c'est clair : vous êtes bien socialiste. Comme vos amis au Gouvernement, vous cédez au réflexe pavlovien de la hausse de la fiscalité. La bonne gestion dont vous vous prévaluez consisterait d'abord à mieux ajuster le volume des dépenses aux recettes disponibles, avant d'envisager une hausse d'impôts. C'est là finalement que réside la plus profonde divergence de méthode entre vous et nous.

Alors que l'équilibrage du budget va se durcir, il est indispensable de repenser en profondeur notre organisation, la nature du service public rendu et son efficacité. Comme tout le monde (ménages et entreprises), la Ville doit elle aussi se mettre à l'heure d'une gestion plus rationalisée, modernisée, innovante. Ce n'est pas au contribuable de palier le défaut de courage. Ce n'est pas sur lui que doit reposer l'ajustement.

Mais d'ores et déjà, on peut dire que voter Gérard Collomb en 2014, c'est voter pour plus d'impôts locaux ! Pour Lyon Divers Droite, le contribuable ne doit pas être la solution de premier recours.

Merci de votre attention.

**M. HAVARD Michel :** Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme nous avons l'occasion de le dire chaque année, nous allons examiner ce Compte administratif pour vérifier l'exécution réelle du budget prévisionnel. Cette année, il a une valeur un peu particulière puisque c'est le bilan de 12 années de mandat et c'est le dernier que nous examinons avant les prochaines élections.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, ce Compte administratif est quand même le début de quelques signes d'inquiétude, Monsieur l'Adjoint aux Finances, mais vous le savez bien, puisqu'il montre bien que notre collectivité va être confrontée à une double diminution de ses recettes.

Diminution des recettes en provenance de l'Etat d'abord. Après vous être plaint, avec l'ensemble des Groupes de la Majorité, des décisions prises par le Gouvernement Fillon, vous vous trouvez aujourd'hui confrontés aux décisions du Gouvernement Ayrault. Et comme les faits que vous avez niés le temps d'une campagne électorale sont têtus, notre collectivité sera durablement touchée par le gel, voire la diminution des recettes de l'Etat. Vous avez beau avoir le socialisme honteux à Lyon et cacher votre étiquette politique, cette réalité, cette responsabilité politique, il vous faudra bien la porter devant les Lyonnais.

Autre diminution des recettes : celle liée à l'activité économique et je pense notamment aux droits de mutation. Là aussi, signe d'inquiétude, inquiétude renforcée par la politique que vous menez, notamment en matière de logements. Je crains que pour l'année prochaine, les recettes issues des droits de mutation ne soient pas à la hauteur de vos espérances. Vous disiez, Monsieur l'Adjoint, que nous connaissons la crise, mais nous connaissons la crise depuis juillet 2008 ! Ce n'est pas une nouvelle et la question des droits de mutation, sa diminution et le nombre de logements produits et le dynamisme du marché immobilier sera bien la conséquence de la politique menée actuellement par le Gouvernement.

C'est finalement grâce au contribuable lyonnais que nos recettes continuent d'augmenter légèrement. L'augmentation des bases fiscales, vous l'avez évoquée et la hausse de la population et donc du nombre de contribuables, expliquent en grande partie ces recettes supplémentaires.

Pour en revenir à la situation que l'on peut qualifier de « tendue » côté recettes, celle-ci ne peut être conservée et compensée que de deux manières si l'on veut conserver une capacité d'investissement sans recourir à l'emprunt :

- l'augmentation d'impôts, si chère aux Majorités socialistes ;
- la maîtrise stricte des dépenses, beaucoup plus difficile à réaliser.

Cela m'amène à examiner la question des dépenses, dépenses qui augmentent et là aussi, c'est un signe d'inquiétude, de 3,7 % donc bien plus que nos recettes. Nous en verrons d'ailleurs les conséquences sur la capacité d'autofinancement et donc sur le recours à l'emprunt pour cette année.

Permettez-moi tout d'abord de pointer un grand écart -et nous avons déjà eu l'occasion, avec Laurence Balas, de vous le mentionner en Commission- entre la somme des dépenses que vous présentez dans le rapport du Maire et le montant total inscrit au Compte administratif, il manque encore 59 M€. Vous avez donc encore un peu de travail à faire pour arriver à une précision et une transparence totales sur la présentation dans le rapport du Maire du Compte administratif.

Sur l'évolution de la masse salariale qui est mécanique, je voudrais vous dire en même temps qu'elle est en trompe l'œil :

- d'abord parce qu'il faut y ajouter tout ce que vous avez externalisé, comme le Centre Communal d'Action Sociale ;
- ensuite, parce que sont peu évoquées les questions de l'absentéisme, signe d'un réel malaise social au sein de la Ville, du recours au travail intérimaire ou aux contrats précaires que vous avez bien entendu peu mentionnés pour expliquer la maîtrise des dépenses, ou encore sur le temps mis à pourvoir les postes de personnes qui partent à la retraite ou sont mutées.

Sur cette partie « dépenses », nous regrettons, une nouvelle fois, que dans cette période difficile pour beaucoup de Lyonnais et de Français en général, vous n'ayez pas fait d'effort pour limiter le budget « communication » de la Ville, le poste « Fêtes et cérémonies » ayant cru d'1,6 M€, soit plus de 25 % en 5 ans.

Avec des recettes qui augmentent moins que les dépenses, c'est donc l'épargne brute qui diminue fortement, ce qui est mauvais signe pour notre capacité d'investissement sans avoir à recourir à l'emprunt.

L'investissement, c'est bien sûr une préoccupation permanente pour tous parce que c'est par l'investissement que l'on génère l'activité économique et donc l'emploi. C'est aussi ainsi qu'on améliore la qualité de vie des Lyonnais. Tenir un niveau d'investissement élevé est et doit rester une priorité.

Pour cela, il faut veiller à deux choses :

- D'abord, à l'impact qu'a l'investissement sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et je voudrais dire encore cette année que nous n'opposons pas les deux mais que nous prônons l'anticipation qui évite les mauvaises surprises, surtout en cas de diminution plus marquée des recettes !

- Au recours à l'emprunt nécessaire au financement de cet investissement.

Cette année 2012 est marquée par une augmentation de l'investissement que vous qualifiez de « conforme au rythme de réalisation des dépenses d'équipement », c'est-à-dire, en clair, au calendrier électoral mais peut-il en être autrement ? Et bien, cet investissement a été beaucoup plus que les autres années réalisé par une augmentation, certes légère, mais en tout cas réelle de l'emprunt.

Ce qui m'amène enfin à la dette, cette dette qui se dégrade un peu mais je vous accorde que le ratio reste bon. Je le tempèrerai cependant par deux éléments :

- D'abord, le taux exceptionnellement bas des taux d'intérêt. Ce niveau de taux maintenu dans un contexte financier international particulièrement mouvant peut à tout moment repartir à la hausse. Il faut donc rester prudent.

- Enfin, je voudrais quand même ici rappeler à nouveau que si notre dette diminue, il ne faut pas oublier que vous avez vendu ces 10 dernières années pour plus de 120 M€ du patrimoine des Lyonnais. Cette maîtrise de la dette et de l'endettement sur 10 ans correspond à un appauvrissement du patrimoine de la ville à hauteur de 120 M€. Il est encore heureux qu'en vendant une partie de son patrimoine et de ses biens, on limite son endettement.

Le ratio que vous affichez est donc beaucoup plus relatif, au regard de ce chiffre que vous aviez bien sûr oublié de mentionner mais on ne vendra pas deux fois Grolée ou deux fois les actions de la CNR.

En conclusion, la vérité nous impose de dire que nous allons être confrontés pour les années à venir à une situation difficile :

- des recettes qui progresseront peu, sauf hausse d'impôts ;
- des dépenses de fonctionnement qui seront difficiles à maîtriser ;
- un investissement qu'il faudra maintenir à un niveau élevé pour continuer à se développer, à développer la ville ;
- sans endetter de façon déraisonnable cette même ville.

Tout cela devra se faire au service d'une vision de notre ville au service des Lyonnaises et des Lyonnais. C'est dans ce contexte que l'actuel débat sur la création de la Métropole prend toute sa perspective. Nous le savons tous, il va falloir faire un effort de rationalisation. Et je le redis, rationalisation n'est pas un gros mot à partir du moment où cela est fait en bonne intelligence et non pas par idéologie. Cette rationalisation passera par des réformes structurelles.

Malheureusement, au niveau de l'Etat, ces réformes structurelles ne se poursuivent pas ou ne s'engagent pas. Cette absence de courage politique dont fait preuve votre gouvernement sur la diminution de la dépense publique nationale conduira à coup sûr à un choc financier douloureux pour les collectivités locales et nous y serons alors tous confrontés.

Alors, on peut faire de beaux discours à Lyon sur ce qui devrait être fait mais n'oubliez surtout pas, Monsieur le Maire, de les tenir à Paris, au Sénat, où vous êtes censé siéger ! C'est bien de dire à Lyon qu'il ne faut pas trop taxer les entreprises et les individus mais il faut aussi porter ce débat là au niveau national et au Sénat puisque c'est là où vous siégez.

En conclusion de cette conclusion, ce Compte administratif montre que si la situation et si les ratios sont « comptablement » corrects, les signes inquiétants pointent dans ce Compte administratif 2012 et conformément à notre vote sur le Budget, nous voterons contre ce Compte administratif.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Centre Gauche Démocrate votera avec enthousiasme ce Compte administratif 2012 qui est un très bon cru, n'en déplaise à certains, même s'il est vrai un peu moins bon que celui de l'an dernier, mais en raison de facteurs essentiellement exogènes à notre gestion budgétaire municipale. Je ne reprendrai pas tous les éléments énoncés de façon exhaustive par l'Adjoint aux finances Richard Brumm afin de ne pas allonger les débats, mais permettez-moi néanmoins de revenir sur certains d'entre eux qui, plus que de longs discours, caractérisent parfaitement la bonne gestion de notre collectivité.

- une épargne brute de 93 millions d'euros, soit plus de 30 millions d'euros par rapport à 2006, une dette de 346 millions d'euros, elle était de 423 millions d'euros il y a six ans, et elle équivaut au niveau d'endettement de la Ville en 1999. Dans la même ligne, notre capacité de désendettement est passée de 5,6 années à 3,7 années.

- des dépenses d'investissement qui s'élèvent à plus de 128 millions d'euros et qui ont permis de mener d'importants travaux sur un certain nombre de secteurs, les rives de Saône, le logement social, six groupes scolaires en ont bénéficié, également dans les grands projets majeurs de notre année 2012, la halle sportive Diagona.

- des dépenses de fonctionnement en légère hausse de 3,6 %, principalement due aux nouveaux services proposés aux Lyonnais et au renchérissement des prix de l'énergie, une hausse des recettes fiscales directes de plus de 3 %, mais pas en raison d'une hausse des taux puisque ceux-ci sont inchangés depuis 2009, comme promis par le Maire de Lyon, mais du fait d'une augmentation des bases fiscales. Ce développement des bases fiscales s'explique notamment par l'arrivée des nouveaux Lyonnais, caractéristique de l'attractivité et du dynamisme de notre Ville.

Sur ces questions de fiscalité dont l'Opposition s'empare chaque année de façon caricaturale, on rappellera une nouvelle fois comme l'a déjà fait Richard Brumm que Lyon se place toujours parmi les meilleurs élèves des grandes villes françaises.

Sur la taxe foncière nous avons le taux le plus faible des grandes villes françaises et pour la taxe d'habitation nous nous situons à la deuxième place, ex aequo avec Nice, des grandes villes les moins imposables. On le voit donc, l'argument démagogique pour ne pas dire populisme du matraquage fiscal ne tient pas face à une comparaison cartésienne de notre fiscalité avec celle des autres grandes métropoles de notre pays.

Encore une fois, vaut-il mieux une équipe qui annonce aux Lyonnais lors d'une campagne municipale une hausse fiscale une fois pour toutes en début de mandat et qui s'y tient, ou une équipe qui se fait le chantre de la stabilité fiscale lors des campagnes électorales et qui, brusquement, sans crier gare, décide en cours de mandat une hausse de plus de 16 %. Je pense que certains membres de l'Opposition devraient réfléchir à deux fois avant de critiquer à tout crin. Le compte administratif 2012 est donc le résultat d'une gestion budgétaire saine et rigoureuse, mais aussi dynamique et ambitieuse, une équation politique qui est loin d'être simple à réaliser.

Pour conclure, je dirai néanmoins que les perspectives économiques financières et politiques à moyen terme rendront plus compliquée la réitération de telle exécution budgétaire et qu'il faudra être particulièrement prudent et rigoureux pour les prochains exercices. Cela nécessitera sûrement une remise en question de certains modes de pensée et d'agir.

**M. FOURNEL Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce compte administratif 2012 est l'avant-dernier d'un exercice complet de ce mandat 2008-2014, mandat qui aura été marqué par la crise de 2008 et ses conséquences persistantes sur les plans national et européen. Comme il faut savoir prendre du recul en matière budgétaire, je remarquerai que dans ce contexte défavorable les résultats de la gestion municipale sont incontestables et bien supérieurs à nos propres prévisions d'alors, pour la période 2009-2014.

Oui, nous subissons la décroissance de la DGF là où on ne pouvait tabler sur une progression minimum de 1 % par an et, plus globalement, les contributions de l'Etat vont diminuer encore significativement dans les années à venir, ce qui est bien sûr négatif et préoccupant.

Oui, il faut surveiller l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement pour éviter «l'effet ciseaux» dont on nous parle à chaque fin de cycle depuis Raymond Barre, mais cet effet a toujours été inférieur aux prévisions. Personne, dans cette assemblée, ne se réclame du laxisme budgétaire et ne le préconise. Ne nous trompons donc pas de débat !

J'observe simplement que sur les plans national, européen et international, il y a une évolution des analystes, y compris ceux du FMI, qui commencent à mesurer l'impact négatif sur la croissance et l'emploi des politiques d'austérité et de lutte excessive contre l'inflation des politiques monétaires qui pénalisent les exportations et conduisent à la récession. On est loin du rêve européen quand le poids de la crise sur les populations conduit partout en Europe à la poussée de forces xénophobes, populistes et régressives, et surtout au chômage massif des jeunes ou à la précarisation des salariés.

Il est grand temps que la politique économique, monétaire et sociale de l'Europe change de cap et contribue significativement à la relance, à une croissance durable et qualitativement nouvelle intégrant la dimension transition écologique. Ceci passe d'abord par une réforme bancaire d'une autre ampleur, la mise en œuvre et la maîtrise d'outils financiers de soutien à l'investissement privé, mais aussi public qui joue un rôle d'entraînement indispensable.

Aucun pays, fût-il le plus puissant comme l'Allemagne, ne s'en tirera seul au détriment des autres, et son modèle actuel n'est pas par nature reproductible et finira par se retourner contre elle. Il est grand temps de changer d'orientation à ce niveau et j'observe que le Gouvernement français tente d'agir en ce sens, même si on peut penser que c'est encore timide. Dans ces conditions, la gestion rigoureuse de notre équipe a conduit la Ville de Lyon à ce compte administratif 2012 très positif que la plupart des villes de même niveau nous envient, et dont presque tous les ratios prudentiels actuels sont bien au-delà des prévisions les plus optimistes faites en 2009.

Je vais prendre quelques exemples :

- nos responsables financiers prévoyaient en 2009 pour cette année 2012, 9,9 années de capacité de désendettement ; or nous en sommes à 3,7 années ;

- on tablait sur 20 millions d'euros de frais financiers en 2012 et on est à moins de 10 millions d'euros ;

- on fixait à 2,8% -on espérait 2,8 % c'était 3 %- l'évolution des charges de personnel par an et on est à 2,2 %, au prix cependant de difficultés de fonctionnement des services ou de suivi des travaux ;

- ils envisageaient 496 millions d'euros d'encours de dette ; nous sommes à 347 millions d'euros, donc la Ville s'est en fait désendettée tout en investissant plus ;

- ils programmaient d'ailleurs 111 millions d'euros de dépenses d'équipement pour 2012 et nous en sommes à 128 millions d'euros en 2012 ;

- ils misaient sur 12 millions d'euros de recettes en droits de mutation, et nous sommes à 289 millions d'euros, soit plus du double, ce qui montre d'ailleurs la dynamique de notre Ville ;

- l'évolution de la taxe d'habitation était estimée à 2,5 % par an et on en est à 3,2 % en 2012.

Je pourrais prendre encore d'autres exemples. Cela a largement compensé un écart dépenses réelles de fonctionnement/recettes réelles de fonctionnement moins favorable, et l'évolution des dotations de l'Etat largement engagée sous les gouvernements précédents.

Les collectivités locales, et en particulier la Ville de Lyon, n'ont pas de leçon de gestion à recevoir alors qu'elles assurent une part importante de l'investissement public qui sauve aujourd'hui nombre d'entreprises et d'emplois et qu'elles ont, contrairement à l'Etat, des budgets équilibrés. Il est particulièrement dangereux économiquement et socialement de nous demander encore plus d'efforts en réduisant les dotations des collectivités. C'est un véritable transfert de dette, je le redis aujourd'hui, comme je le disais hier.

Lyon peut se comparer favorablement aux autres grandes villes, y compris en intégrant le Grand Lyon. Ce n'est pas Marseille qui prouverait le contraire ! Et en même temps, notre pression fiscale est parmi les plus modérées pour les taux et la politique d'abattement appliqués.

La gestion de la Ville a dégagé des marges de manœuvre puisque les prévisions de 2009 tablaient sur 50,2 millions d'euros d'épargne brute, et on en est à 92,9 millions d'euros, soit près du double. Même avec une baisse de 11 millions d'euros par rapport à 2011 en 2012, on est largement au-dessus des projections prudentielles initiales du mandat, c'est incontestable !

Alors oui, on va perdre 8 à 10 millions d'euros de l'Etat et notre Groupe GAEC est en désaccord avec cet aspect de la politique du Gouvernement, nous le disons car c'est contreproductif économiquement et socialement.

Oui, on redescendrait automatiquement entre 70 et 80 millions d'euros d'autofinancement, mais cela resterait largement au-dessus des 50 à 60 millions d'euros visés pour 2012 dans les prévisions de 2009, et au-dessus des résultats du mandat 2001-2008.

Oui, cela passerait sans doute notre capacité de désendettement à 7 à 8 ans, mais cela resterait largement en deçà des 12 à 13 ans projetés en 2009 ; et cela resterait avec 7 à 8 ans un des meilleurs ratios nationaux pour les villes. En disant cela je reste encore plus rigoureux que Richard Brumm en 2009, c'est tout dire ! Et dans le même temps nous sommes arrivés à réaliser le plan de mandat. L'année 2012 le confirme à travers les nombreux exemples que Richard Brumm nous a cités tout à l'heure et qui figurent dans le rapport.

Cependant, on ne peut pas viser comme seul objectif politique de faire toujours plus d'autofinancement, toujours plus. Notre Groupe approuvera le compte administratif 2012 et souhaite qu'on ne s'écarte pas demain de cette trajectoire qui a maintenu dans un contexte très défavorable une dynamique locale évidente, même si nous sommes aussi touchés par la progression du chômage, surtout des jeunes, ce qui demandera des efforts sur cette question.

Nous avons donc la capacité, en respectant absolument des limites très raisonnables sur notre endettement, de poursuivre l'ensemble de la politique mise en œuvre aujourd'hui, comme le préconisent nos collègues de l'Opposition. Il ne faudra pas demain toucher aux politiques de proximité qui fondent le lien social et le vivre ensemble, ou qui préparent l'avenir comme l'enfance et l'éducation. Ces politiques garantissent l'équilibre économique et social de notre ville et de

l'agglomération à la veille de la mise en place de la métropole qui doit, comme vous l'annoncez Monsieur le Maire, réconcilier et réunir l'urbain et l'humain.

Notre ville, la troisième du pays après Paris et Marseille, a un rôle à jouer, un espoir à soutenir, et une dynamique à impulser.

Elle ne saurait s'y soustraire.

Elle a largement joué ce rôle jusqu'à maintenant, alors que d'autres villes réduisaient leur budget. Ce n'est vraiment pas le moment de donner un autre signal, chers Collègues de l'Opposition.

Le Groupe GAEC soutient donc la politique menée jusqu'à maintenant.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le compte administratif 2012 présenté aujourd'hui, à moins d'une année des prochaines élections municipales, sera par conséquent le dernier dont nous aurons à rendre compte auprès de cette assemblée, au titre du mandat actuel.

Ce qui nous amène assez naturellement à faire un premier bilan de la gestion financière que nous avons conduite et des résultats auxquels nous parvenons en la matière, en cette fin de mandature.

Alors, comme les chiffres qui vous ont été précédemment énoncés et analysés par Richard Brumm sont suffisamment éloquentes pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir dans le détail, je veillerai juste à en retirer quelques éléments clés.

Un petit rappel tout d'abord, qui ne vous semblera pas inintéressant je pense, des propos tenus dans cette assemblée lors du dernier compte administratif voté avant les élections de 2008.

L'Opposition s'alarmait alors du dérapage incontrôlé des dépenses de fonctionnement et d'une situation financière qu'elle jugeait très peu rassurante. Selon elle, la politique qui était menée ne permettait pas d'envisager sereinement l'équilibre financier à long terme de notre collectivité et obérait de surcroît largement les marges de manœuvre à venir de notre Ville, en matière d'investissement. Tout semble aujourd'hui contredire le diagnostic posé.

Fort de la réélection, l'Exécutif a en effet choisi, non pas de renoncer au modèle de gestion financière d'ores et déjà déployé, mais bien de le conforter, et bien nous en a pris visiblement, puisque les résultats s'avèrent aujourd'hui encore plus probants qu'ils ne l'étaient à l'issue du premier mandat.

Au prix d'une unique hausse des taux en 2009, une hausse dont les effets ont été relativement modérés pour les Lyonnais, comme cela a pu vous être rappelé, et d'une gestion particulièrement rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, nous avons, en effet, renforcé nos fondamentaux, préservé notre équilibre financier à court et moyen termes, poursuivi le déploiement de l'offre de service public aux Lyonnais et donné de sereines perspectives à notre collectivité, malgré les temps plus complexes qui s'annoncent pour les finances publiques locales.

Ainsi plus précisément :

- nous avons tout d'abord conservé à notre Ville une attractivité fiscale indéniable, à raison d'une part des taux d'imposition qui restent parmi les plus bas des grandes villes de France, y compris avec la hausse votée en 2009 et à raison, d'autre part, d'une politique d'abattements très avantageuse, que nous n'avons jamais remise en question, contrairement à d'autres grandes villes, et que nous avons même favorisée plus encore, avec l'adoption en 2009 d'un nouvel abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides ;

- nous avons ensuite assuré une progression modérée de nos dépenses de fonctionnement : celles-ci ont en effet progressé sur un rythme annuel moyen inférieur à 2,5 % sur les quatre premières années de ce mandat. Parmi ces dépenses, celles relatives à la masse salariale, en particulier, objet de toutes les attentions, ont évolué à raison d'une progression annuelle moyenne inférieure à 2 % sur la période. Les subventions enfin, ont été dynamiques, c'est exact, mais leur progression trouve son origine pour une part majeure dans l'évolution des volumes versés au titre des crèches, des MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance. Le reste des subventions versées aux différentes associations des secteurs notamment culturel, sportif ou socio-économique, a été strictement encadré, soumis à des arbitrages complémentaires ponctuels, conformes aux choix que nous souhaitons clairement affirmer ;

- nous avons également renforcé notre épargne brute et notre épargne nette, augmentant ainsi considérablement l'autofinancement de nos dépenses d'équipement, dans une période où les collectivités étaient de surcroît confrontées à de sérieuses difficultés de financement.

Je vous rappelle qu'en la matière, même si nous avons probablement beaucoup moins souffert de la crise de liquidité des banques, que la plupart des autres collectivités locales, nous nous sommes quand même attachés à diversifier nos sources de financement, afin d'en réduire au maximum les coûts.

Si nous avons su générer une économie de l'ordre de 560 k€ sur notre seule gestion de trésorerie en 2012, nous avons eu aussi recours à une forme nouvelle de financement, avec la mobilisation d'un emprunt de 20 M€ auprès d'un investisseur privé lyonnais, la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles, à des conditions de taux bien plus favorables que les conditions bancaires classiques.

- enfin, nous avons reconduit un programme d'investissement ambitieux, tout en réduisant l'encours de dette de notre collectivité de plus d'un cinquième : les surcroûts de marges de manœuvre dégagées à la faveur d'éléments conjoncturels, tels que l'important rebond des droits de mutation à partir de 2010, ou le bénéfice de la Dotation de Solidarité Urbaine acquise à compter de 2009, ont été en effet consacrés à un profond mouvement de désendettement, ainsi qu'à des réévaluations de notre programmation pluriannuelle des investissements.

Ainsi, de la perspective que nous nous donnions en 2008, d'atteindre 100 M€ de dépenses d'équipement en moyenne annuelle pour notre second mandat, nous aboutirons finalement à une dépense annuelle moyenne réelle de 110 M€. Cet effort continu sur près de treize ans, en matière de dépenses d'équipement, est sans précédent à Lyon et il nous a permis de modifier sensiblement le visage de notre Ville et d'engager un mouvement loin d'être achevé.

Il faut être honnête, peu de collectivités peuvent se prévaloir d'un tel bilan et d'une telle dynamique. Ce bilan est bien la preuve que nous conduisons une politique rigoureuse de nos finances publiques, une politique que nous mettons au service des changements que notre Ville mérite et que nous lui insufflons depuis dix ans.

Le Groupe Lyon Demain votera donc ce compte administratif 2012.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce compte administratif, comme l'ensemble de mes collègues l'ont dit, sera le dernier de notre mandature. Celui que nous votons aujourd'hui traduit, comme les précédentes années, nos efforts et notre ténacité à réaliser l'ensemble des engagements de notre Plan de Mandat : 128 M€ d'investissements, dont 90 M€ pour les travaux, contre 98,7 en 2011, soit une augmentation de plus de 30 % et une réalisation de près de 97 % de ce que nous avons prévu au budget primitif.

Et pour l'ensemble des Lyonnais, cela se traduit principalement par deux nouvelles écoles (Marie Bordas et Victorien Sardou) et d'autres rénovées, 1.908 logements sociaux supplémentaires, la rénovation de Résidences pour personnes âgées, la construction de l'Espace Montchat (MJC, locaux associatifs, salles de spectacles) et la mise en œuvre de deux beaux projets : celui des Rives de Saône et celui de Sergent Blandan.

Et de cela, nous en sommes fiers !

Comme nos concitoyens ont pu le constater, en dépit du contexte économique et financier difficile, notre Ville n'a pas failli à son engagement : nous ne sommes pas à Lyon sur un budget d'austérité. Aucun effort n'a été ménagé pour satisfaire les besoins de la population et pallier au désengagement de l'Etat.

Mais, sans infléchissement de la politique nationale, cette situation va se dégrader, puisque c'est en 2014, je l'ai dit et redit, que se feront le plus durement ressentir les lourdes ponctions financières qui ont été décidées au détriment des collectivités territoriales.

Les dotations aux collectivités sont promises à une nouvelle cure d'austérité puisqu'elles seront en baisse de 4,5 milliards d'euros d'ici 2014 et vont nous obliger à voter des budgets contraints : à un an des élections municipales, nous devons veiller à ne pas diminuer ces paquets de solidarité que sont l'Education, l'Enfance, le Social et le Logement !

Chaque coupe budgétaire au niveau national a de lourdes conséquences au niveau local.

Depuis cinq ans, avec l'explosion de la crise, les difficultés quotidiennes pour de nombreux concitoyens ont considérablement augmenté : la hausse du chômage, la dégradation de la situation sociale des familles, nécessitent sans cesse une attention plus forte de nos collectivités.

Quelle réponse pourrons-nous apporter à l'avenir aux familles qui en ont le plus besoin ? Celles qui vivent sous le seuil de pauvreté, qui attendent un logement social, celles qui comptent sur un mode de garde pour leurs enfants, celles victimes de handicap...

Et quel avenir aussi pour les personnels de la Fonction Publique Territoriale ? Avec une progression seulement de 2,2 % de la masse salariale, Monsieur Brumm, nous n'atteindrons pas l'objectif de notre Plan de Mandat de 3 %. C'est un effort difficilement supportable pour notre personnel. Seulement 32,7 équivalents temps plein créés, alors que les dépenses d'équipement ont progressé de près de 30 %, créant nombre d'équipements nouveaux, que seul notre personnel pourra faire vivre !

Par manque d'effectifs, les conditions de travail se dégradent, la souffrance sociale de nombreux personnels s'étend, l'absentéisme augmente. Avec autant de répercussions dans leur vie, que de conséquences pour la qualité des missions rendues à la population, missions qui participent à la cohésion sociale et génèrent du vivre ensemble.

Depuis juillet 2010, aucune hausse du point d'indice n'a eu lieu et le Gouvernement vient d'annoncer le report à « mi 2014 » de l'ouverture des négociations avec les syndicats.

Les salariés de notre Ville, grâce auxquels nos projets et nos politiques vivent et prennent de l'ampleur, n'ont pas à payer les conséquences de la crise : tout au moins, étant donné sa faible incidence sur les dépenses de personnel, pourrions-nous supprimer la journée de carence avant 2014...

Malgré la stagnation de nos recettes, due pour l'essentiel à la baisse des dotations de l'Etat de 2,01 %, ce qui équivaut à une perte de recettes pour la Ville de 2,33 M€ pour 2012, nous avons des dépenses de fonctionnement en augmentation de 3,2 %, ce qui nous a permis de maintenir un service public de qualité et un soutien décisif apporté aux crèches, MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance.

Nous nous en félicitons.

D'autant que notre capacité de désendettement très faible, inférieure à 4 ans, nous accorde des marges de manœuvres. Nous sommes favorables de porter cette capacité à la durée de l'amortissement réel des équipements que nous livrons, ce qui nous permettrait de maintenir nos dépenses de fonctionnement pour répondre aux multiples besoins de nos concitoyens. En cette période de crise, notre ville pourra ainsi continuer à remplir son rôle « d'amortisseur » pour nos concitoyens durement touchés.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention d'Yves Fournel, dont nous partageons les réflexions et propositions avancées concernant la capacité de désendettement.

Nous approuvons bien entendu ce Compte administratif et je vous remercie de votre attention.

**Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie :** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, j'ai relevé au détour de la page 95 du document qui nous a été remis, et qui concerne la gestion de l'éclairage public, une étonnante remarque que je tiens à vous lire : « *la consommation d'énergie facturée n'est pas représentative de la véritable consommation en raison d'oublis ou de relevés irréguliers des points de livraison par le distributeur.* » Alors je voudrais souligner qu'outre les conséquences financières que cela peut avoir et qui restent, bien sûr, imprécises, cette remarque annule bien évidemment la possibilité d'évaluer correctement la politique de maîtrise de consommation d'énergie ne possédant, bien évidemment, pas d'informations fiables et réelles. Mais continuons.

Certes, l'épargne brute et l'épargne nette sont en baisse, ce qui est le signe d'une légère dégradation de la situation financière de la ville. Ceci n'a rien d'étonnant dans le contexte économique général. Cependant on peut quand même souligner quelques points positifs :

- d'une part, la baisse, certes légère, de la part de l'emprunt Snow Ball de la ville, c'est-à-dire de la part de l'emprunt toxique dont le remboursement pourrait exploser,

- d'autre part, l'encours de la dette est en baisse depuis 2010. Avec un coût financier de la dette en baisse perpétuelle depuis 2008, c'est très bien, même si c'est le fruit de la baisse généralisée des taux d'intérêts. C'est peut-être aussi le moment d'emprunter plus et donc de participer aux efforts de relance du pays,

- enfin, les impôts locaux qui sont parmi les plus raisonnables des villes de tailles équivalentes.

Mais en tant que ville durable, nous ne pouvons éluder certains faits majeurs. Les calottes glaciaires ont fondu 5 fois plus vite en 2012 qu'en 2013. Le futur rapport du Giec est des plus alarmants et les hypothèses basses pour les conséquences du réchauffement climatique deviennent hautes.

Donc, dans le prochain mandat, il va falloir faire preuve de beaucoup d'inventivité pour faire mieux et utiliser au maximum les leviers dont nous disposons. C'est pourquoi pour l'avenir, nous devons insister sur le dossier de l'écologie urbaine et j'évoquerai quelques points en particulier :

- notamment, la nécessaire accélération de l'investissement à l'éco-rénovation thermique du patrimoine municipal,

- la mise à disposition de transports doux pour les agents et activités des services municipaux,

- j'évoquerai aussi le financement accru des études indépendantes de la qualité de l'air notamment pour AIR Rhône-Alpes, ainsi que pour la mesure du niveau de radioactivité de l'air qui n'est plus mesuré à Lyon, peut-être par l'Etat encore ?

- enfin, le financement des études « pollution des sols », notamment dans les jardins partagés, propriété de la ville, et le financement de nouvelles études pour mesurer l'impact de la quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile qu'on appelle plus rapidement la 4G.

Pour effectuer cela, il paraît impératif de renforcer les compétences internes en matière de développement durable, des créations de postes et des formations du personnel, sont devenues nécessaires.

Enfin, une dernière suggestion de piste d'économie pour nos concitoyens, voire d'entrées d'argent pour la ville ; il y a à chercher sans doute du côté d'une analyse plus pointue de l'économie de certaines délégations de service public. Des documents nous étaient nécessaires afin d'étudier en connaissance de cause cette possibilité. Mais nous ne pouvons en dire plus, n'ayant pas disposé en temps utile de ceux-ci, bien qu'une première petite partie nous ait été fournie à cette séance.

Le Groupe Europe, Ecologie, les Verts et apparentés validera ce Compte administratif.

**M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert**, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, un niveau élevé d'épargne, des investissements qui augmentent, une dette qui se maintient à un niveau très bas, tout cela dans un contexte morose, autant dire qu'au nom du Groupe socialiste, nous pouvons être fiers de la gestion des finances de la ville en 2012.

Les chiffres sont là et pourtant l'Opposition nous dit : « Ouh là là, attention, les signaux sont alarmants ». M. Broliquier nous disait: « Attention, les difficultés arrivent, il va falloir gérer sérieusement ». Et bien justement, mes chers Collègues, c'est ce que fait l'Exécutif depuis maintenant plus de 10 ans.

Et si nous ne gérons pas sérieusement, nous n'aurions pas aujourd'hui une dette de 711 euros par habitant, alors que la moyenne pour les villes comparables en France est de 1 200 euros par habitant.

Si nous ne gérons pas sérieusement, nous ne serions pas à 3,7 années de capacité de désendettement quand elle était de 6,5 années il y a 6 ans.

Si nous ne gérons pas sérieusement, nous n'aurions pas aujourd'hui un tel niveau d'épargne, une épargne brute de 93 millions d'euros contre 63 millions d'euros en 2006, c'est-à-dire montant équivalent du mandat précédent.

Si nous ne gérons pas sérieusement, nous n'aurions pas aujourd'hui un tel niveau d'épargne, situation qui nous permet l'autofinancement de la quasi-totalité de nos investissements (80

%), mais si on rajoute les recettes d'investissements, ce sont 97 % d'autofinancement que nous pouvons comptabiliser pour nos investissements.

Enfin, si nous ne gérons pas sérieusement, nous n'aurions pas été en capacité, tout au long de ce mandat d'accroître nos investissements au service des Lyonnais : 110 millions par an contre 70 à 80 millions d'euros pour les communes françaises de taille comparable.

Oui, le contexte est difficile. Il pèse sur les finances de notre ville en recettes comme en dépenses. Monsieur Havard, oui les dotations aux collectivités locales diminuent, mais nous n'avons jamais nié comme vous le prétendiez, la situation financière de l'Etat au moment des élections. Nous n'avons jamais nié qu'elle était catastrophique. Au contraire, c'est bien cela la cause de la baisse des dotations : 600 milliards de plus de dette publique sous le mandat de Nicolas Sarkozy, ça pèse sur les budgets publics et ça pèse effectivement sur les budgets des collectivités locales.

En plus, la conjoncture morose qui elle, pèse sur les recettes comme les droits de mutation. Je ne reviens pas sur l'augmentation du panier du Maire supérieure à l'inflation, cela a été indiqué par M. Brumm, ainsi que la première année du fonds de compensation, l'augmentation des cotisations à la CNRACL. Mais il faut ajouter aussi, bien sûr, une évolution dynamique de nos dépenses, logique en fin de cycle, et cette évolution est dynamique parce que notre ville est dynamique justement et elle correspond aux nouveaux équipements livrés et à leur fonctionnement.

Alors, avant on nous disait attention, vous allez paralyser votre plan de mandat ! Maintenant on dit attention vos dépenses augmentent ! Et oui, parce que nous réalisons le plan de mandat.

Et je voudrais rappeler ce qu'on nous disait effectivement à mi mandat : sous consommation de crédits d'investissements, vous ne réaliserez pas le plan de mandat. Et bien chers Collègues, nous arriverons à la fin du mandat avec un taux de consommation de nos crédits de 97 %, alors que la moyenne des villes en France, de même capacité, est plutôt entre 70 et 80 %.

Oui, le contexte est difficile, disais-je, mais la situation financière de notre ville reste saine. Et elle nous a permis de réaliser d'importants investissements pour les Lyonnais, en matière sociale, en matière de petite enfance, d'éducation et de culture.

Dans un an notre mandat va s'achever. Et bien, au cours de ce mandat, malgré cette conjoncture, malgré ces contraintes exogènes difficiles, nous avons réalisé autant d'investissements qu'au cours du précédent mandat, où les contraintes étaient un petit peu difficiles, cela sans augmenter la dette, ni diminuer notre épargne, donc en préservant l'avenir.

Je ne crois pas chers Collègues, que nous puissions trouver une autre ville en France de taille comparable qui ait réussi à réaliser, si ce n'est cette quadrature du cercle, en tout cas cet exploit. Je vous remercie.

**M. BRUMM Richard**, Adjoint : Je vais dire quelques mots seulement, Monsieur le Maire, rassurez-vous.

Je crois, en effet, que nous avons été très exhaustifs dans notre démonstration. Entendre toujours les mêmes critiques, c'est un peu fatigant ; cela me paraîtrait très fastidieux de devoir répéter tout ce que j'ai déjà dit.

Monsieur Geourjon, je ne vous ai pas cité dans mon exposé initial, mais vous avez dû sentir que je pensais à vous.

En effet, lorsque nous travaillons les chiffres et que j'annonce pour un foyer moyen une augmentation de 93 € des taxes d'habitation et foncière sur 5 ans, je vous rappelle que vous annonciez 570 €, ce qui, à l'époque, nous avait beaucoup étonnés. Nous avons vérifié et votre chiffre était faux. Aujourd'hui vous recommencez et vous insistez sur le fait que nous devrions vérifier les chiffres auprès de Bercy.

Sachez que cela a été fait. M. Souchet, Directeur général adjoint en charge des Finances, a pu, pendant les longues explications que nous venons d'avoir, vérifier et constater que l'agglomération, en comptant les taxes foncières, les taxes d'habitation, aussi bien pour Lyon que pour le Grand Lyon, est au premier rang.

Je crois, Monsieur Geourjon, que votre voisine sur un sujet qui lui était cher, a eu souvent l'occasion d'avoir des contacts avec moi et nous lui avons fourni toutes les explications souhaitées.

Monsieur Geourjon, si vous voulez des explications sur les chiffres, M. Souchet ou la Directrice des Finances ici présents, sont à votre disposition et ce, pour qu'à l'avenir, vous ayez bien en tête les bons chiffres.

Quant à la critique générale, notamment de la part de MM. Havard et Broliquier, je ne me suis jamais lancé dans des discussions qui dépassent notre hémicycle.

Dans le mandat présidentiel précédent, il y a eu un gel des dotations de l'Etat, aujourd'hui il y a une diminution ; dans un cas comme dans l'autre, en tant qu'Adjoint aux Finances je constate simplement que les dotations baissent.

De la même façon, quand le prix de l'électricité augmente, il augmente et je ne maîtrise pas ce que l'on appelle les dépenses exogènes.

Je dis simplement que, malgré ces chiffres là qui nous sont imposés, nous arrivons néanmoins à un résultat assez remarquable. D'ailleurs, je dois dire que dans vos propos, vous avez été, l'un et l'autre, assez modérés ; même si je ne sais pas toujours si on est assez audacieux ou non, si on embauche trop de personnel ou pas assez...

En tout cas, vous avez dans le rapport du Maire tous les chiffres qui sont vérifiables, et qui sont justes, je l'affirme.

Et si par extraordinaire vous souhaitez que nous vous les commentions, nous sommes à votre disposition, mais je crois que l'on ne peut pas être plus exhaustifs que nous ne l'avons été aujourd'hui dans la présentation du Compte administratif.

**M. LE MAIRE :** Mes chers Collègues, avant de céder la présidence à Mme Psaltopoulos, pour faire voter ce Compte administratif, je vais dire quelques mots car en effet c'est le dernier Compte administratif de ce mandat. Je crois que la Majorité de cette assemblée peut être assez fière de ce Compte administratif. Vous pourrez vous documenter, y compris jusqu'à Bercy, et vous ne trouverez pas beaucoup d'autres villes à travers la France qui puissent présenter un Compte administratif aussi bon que celui de la Ville de Lyon. Peut-être dans une autre strate, la Communauté urbaine, mais on en parlera la semaine prochaine et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je dirai même à nos Collègues, que de mandat en mandat, nous nous améliorons. On a fait une petite comparaison car les mandats sont des cycles, ce qui est trompeur quelque fois pour un certain nombre de nos Collègues qui peuvent mal fonder leurs critiques. Par exemple on l'a rappelé tout à l'heure sur l'investissement, car dans un début de cycle, on investit peu car les projets ne sont pas encore formulés, les services n'ont pas encore travaillé sur ces projets. Plus on avance dans le cycle électoral et plus on consomme des crédits. Ce qui fait qu'au début on peut nous faire le reproche « *mais comment, vous ne consommez pas tous vos crédits* » et quand on arrive à la fin c'est quand même un peu plus tendu que cela ne l'était au début. Celles et ceux qui connaissent un peu le fonctionnement de la maison, savent de quoi je veux parler.

Si on regarde sur l'ensemble du cycle et que l'on compare, à peu près à la même année de référence, sous le dernier mandat, en 2006, on peut le comparer avec ce Compte administratif 2012. A l'époque, en 2006, l'épargne brute était de 63 M€, elle est aujourd'hui de 93 M€ ; la dette était à 423 M€, elle est aujourd'hui à 346 M€ ; la capacité de désendettement, on l'a dit, était de 6,5 années, elle est aujourd'hui de 3,7 ans. Progrès tout à fait considérables. Et encore plus fantastique, si on prend en compte la remarque faite par M. Havard : « *dans le premier mandat vous avez vendu un certain nombre de biens pour plus d'une centaine de millions d'euros* », et bien dans le second mandat, nous n'avons pratiquement rien vendu, ou très peu, mais dans le même temps nous avons réussi à faire le même montant d'investissement. On en était à 112 M€ par an dans le dernier mandat, on en est à 110 M€ aujourd'hui avec un autofinancement qui est absolument extraordinaire.

Je veux rectifier une petite erreur commise dans la Presse pour celles et ceux qui ne connaissent pas bien les finances publiques : l'investissement, formidable, a été autofinancé à 96 %. Imaginez que vous achetiez une maison et que vous soyez capables d'autofinancer à 96 %. Mme Bouzerda trouverait cela presque suspect ! Elle trouverait peut-être qu'il existerait des revenus cachés ! Et bien non, on a tout mis sur la table et sur la Ville de Lyon on fait 96 % d'autofinancement.

Mes chers Collègues, comment avons-nous réalisé cela ? De deux manières. D'abord, effectivement, nous avons augmenté les impôts. Tout à l'heure Richard Brumm a dit ce que cela

représentait par Lyonnais, une somme relativement minime, puisqu'il le disait sur la taxe d'habitation cela représente 45 € d'augmentation par foyer comprenant deux personnes. S'ils étaient propriétaires 53 € supplémentaires, soit au total 98 €. Mes chers Collègues, c'est une somme modeste pour un foyer, mais si vous ramenez à la Ville de Lyon, ce sont des moyens fantastiques et c'est la raison pour laquelle nous avons pu réaliser des crèches, des écoles, des haltes-garderies, des gymnases, des espaces publics. Si vous ne faites pas ça, vous ne réalisez plus rien.

Je mets en garde celles et ceux qui annonceraient que demain on va « raser gratis » et qu'à la fois il y aurait les grandes dépenses dont nous parlait notre Collègue Broliquier qui nous disait : « vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela » et dans le même temps on ne va rien augmenter. Chers Collègues, nous n'avons pas découvert de mines d'or à Lyon.

D'un point de vue économique, certes nous avons fait prospérer mais c'est de manière relativement naturelle. J'écoutais votre reproche, depuis quelques années nous nous sommes forgés une religion sur ce que devait être l'action publique à Lyon. Il m'est arrivé de parler de modèle lyonnais et que cela plaise ou non, je tiens à peu près le même langage à Paris et à Lyon. Cela m'est parfois un peu reproché, toujours par les mêmes, mais j'essaie d'avoir une cohérence, une logique de pensée et en matière d'économie, de finances publiques, de logements et de sécurité, les années que j'ai passées d'abord dans l'Opposition et ensuite à la tête de la Ville de Lyon, m'ont amené à me forger une certaine idée de la façon dont on devait gérer une ville, dont on doit gérer un pays.

Aujourd'hui, j'essaie de dire ce qui me paraît bon pour l'avenir de nos villes, de notre pays et je continuerai à le dire et je continuerai de le faire à Lyon si dans quelques temps les Lyonnais continuent à le souhaiter.

Voilà, Mesdames et Messieurs, moi je suis extrêmement heureux de l'action que nous avons pu mener au cours de ces années. Au moment où nous faisons ce Compte administratif, nous nous quittons sur une tonalité positive.

J'ai bien entendu les remarques qui ont été faites, en disant que peut-être on aurait pu s'endetter un peu plus. Mais franchement, je préfère vous présenter aujourd'hui un Compte administratif où la capacité de désendettement est dans 3,7 années, plutôt qu'un Compte administratif où on serait déjà à 8 ans, sachant que les années qui viennent, compte tenu de l'ampleur du déficit de l'Etat, ne seront pas des années où les collectivités locales pourront compter sur des crédits exceptionnels.

Je vais laisser à Mme Psaltopoulos le soin de venir prendre la présidence et je vais me retirer pour quelques minutes.

(M. le Maire quitte la salle des séances.)

**Mme PSALTOPOULOS Jacqueline** : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, je sou mets à vos suffrages le Compte administratif 2012 de M. le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter.

Sans autres commentaires de votre part, je vous demande donc :

- D'approuver dans son ensemble le Compte administratif 2012 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes et budgets d'arrondissements.

- Deuxièmement, d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes et des budgets d'arrondissements, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique annexe au Compte administratif 2012.

- Troisièmement, de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le Compte administratif qui nous est proposé par M. le Maire pour l'exercice 2012. Que ceux qui sont d'avis de l'approuver, veuillent bien lever la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

(Retour de M. le Maire).

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre Compte administratif 2012 a été adopté à la majorité.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne nouvelle.

(Applaudissements.)

(Les Groupes Centristes et démocrates pour Lyon – Union des Démocrates et Indépendants, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés ont voté contre.)

(Mme Chichereau-Dinguirard déclare ne pas vouloir prendre part au vote.)

(Adopté.)